

MEXIQUE

Soutien à l'agriculture

En 2014-16, les transferts aux producteurs (ESP) ont constitué 80 % du soutien total au secteur agricole (EST), les services d'intérêt général, 12 %, et les subventions directes aux consommateurs à faible revenu, 8 %. Les services d'intérêt général sont axés sur l'infrastructure et les systèmes de connaissances agricoles, ces postes ayant absorbé près de 90 % des fonds affectés aux services d'intérêt général en 2014-16. En proportion de la valeur ajoutée de l'agriculture, le financement des services d'intérêt général est resté pratiquement inchangé depuis le milieu des années 1990.

À la suite de la libéralisation des échanges et de la réforme de la politique agricole intérieure réalisées dans les années 1990, la part du soutien agricole dans les recettes agricoles brutes (ESP en %) a baissé, passant de 29 % en 1991-93 à 10 % en 2014-16. La réforme a fait considérablement baisser les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions, telles que celles fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables sans contraintes. Cependant, ces dernières années, on assiste à une certaine résurgence des formes de soutien créant le plus de distorsions, leur part dans le soutien aux producteurs ayant presque doublé depuis le milieu des années 1990.

Le soutien total à l'agriculture s'est établi à 0,6 % du PIB mexicain en 2014-16 (EST en %). Ce pourcentage a baissé significativement au fil du temps et correspond actuellement au niveau moyen de la zone OCDE. Les contribuables fournissent 87 % de ces transferts, les 13 % restants provenant des consommateurs. La contribution des consommateurs au soutien à l'agriculture s'explique par le fait que le prix de soutien des produits agricoles est légèrement supérieur aux cours internationaux (de 2 % en moyenne). En 2014-16, cette contribution a fait augmenter les dépenses des acheteurs de produits agricoles de 1 % (ESC en %).

Principales évolutions de l'action publique

Le Plan de développement agricole du Mexique pour 2013-18 vise à doper la production agricole, à accroître le taux d'auto-provisionnement pour les céréales et les oléagineux les plus importants, et à rendre la balance commerciale positive dans le secteur agroalimentaire. La mise en œuvre des principaux programmes prévus dans ce plan s'est poursuivie sans changement majeur. Les cultivateurs dont les revenus ont diminué du fait d'une baisse des cours mondiaux ont continué à recevoir des aides à titre exceptionnel. Dans le contexte de hausse du prix des intrants, le gouvernement a annoncé un renforcement de l'aide aux agriculteurs : le remboursement aux agriculteurs de la taxe spéciale sur le gazole doit être réactivé en 2017, tandis que les paiements à l'hectare (PROAGRO) et les paiements par tête de bétail (PROGAN) seront élargis à de nouveaux bénéficiaires. La simplification des programmes de soutien aux petits exploitants et au développement rural s'est poursuivie afin d'améliorer leur gestion, de même que l'efficacité et la transparence des dépenses budgétaires. Un accord interministériel visant à limiter l'expansion des frontières agricoles dans les zones forestières protégées a été conclu en 2006, et devrait avoir des répercussions importantes sur les plantations d'avocat et d'huile de palme. Des décrets ont été promulgués concernant la création de nouvelles zones tampons et zones naturelles protégées en vue de respecter le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté par la Conférence des Parties qui s'est tenue à Aichi, au Japon. Les restrictions temporaires imposées sur les importations de volaille et de viande de volaille provenant de plusieurs États américains ont été levées, tandis que les contingents tarifaires en franchise de droits applicables aux importations de trois pays ont été maintenus. Des contingents tarifaires en franchise de droits unilatéraux, destinés à être ouverts en cas de réduction de l'offre intérieure, ont également été adoptés.

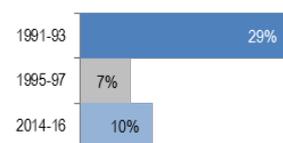
Évaluation et recommandations

- Le Mexique a lancé une vaste réforme de sa politique agricole dans les années 1990. La protection aux frontières a été réduite suite aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, de l'ALENA et d'autres accords commerciaux. Par ailleurs, des programmes de paiements directs ont été mis en place. Ces réformes ont considérablement réduit les distorsions créées par les mesures gouvernementales.
- Toutefois, depuis 2000, on assiste à un certain retour aux formes de soutien créant le plus de distorsions. Le soutien lié aux intrants variables (subventions à l'électricité, assurance et achat de contrats de couverture des prix) a augmenté. Une subvention au gazole doit être réactivée en 2014 dans un contexte de hausse du prix de l'énergie. Le programme PROAGRO Productivo, lancé en 2014 pour succéder à PROCAMPO, a re-couplé les paiements au titre de la superficie à la production. Versés jusque-là sans exigence de production, ces paiements devraient désormais servir à couvrir les dépenses de production réelles.
- Les pouvoirs publics devraient centrer davantage leur action sur des investissements stratégiques dans la productivité, la durabilité et la rentabilité à long terme du secteur agricole. Pour ce faire, ils devront abandonner les subventions liées aux intrants et à la production au profit des nouvelles technologies, du transfert de connaissances, notamment des services de vulgarisation, du développement d'un système de sécurité des aliments, et de l'infrastructure.
- Le programme PROAGRO Productivo, qui consiste à re-coupler le soutien à la production et à l'utilisation des intrants, doit être évalué sur deux points : son impact environnemental et son effet réel sur l'augmentation des revenus des petits exploitants, qui étaient l'une des raisons d'être de ces paiements au titre de la superficie.
- La suppression progressive des subventions à l'électricité consommée pour pomper de l'eau permettrait d'utiliser plus efficacement cette ressource naturelle, ce qui représente un enjeu d'envergure. Les pouvoirs publics pourraient envisager d'aider directement les agriculteurs qui adoptent des pratiques favorisant une utilisation plus efficace et plus durable de l'eau, en y associant des formations aux bonnes pratiques de gestion de cette ressource.
- Les décisions prises récemment de renforcer la protection des terrains boisés fragiles et d'améliorer la biodiversité sont bienvenues. Une application stricte de la réglementation environnementale est une condition de base à remplir pour réduire les répercussions environnementales indésirables de l'activité agricole. Il serait possible de contribuer davantage à l'atteinte de cet objectif en soumettant plus souvent le versement des subventions liées aux intrants et des paiements à l'hectare au respect de l'écoconditionnalité. Les critères environnementaux à respecter pour bénéficier du soutien pourraient être adaptés aux conditions locales, et les collectivités locales pourraient être mobilisées pour cerner les enjeux et veiller à la conformité.
- Les exploitations commerciales doivent disposer d'outils variés pour gérer les risques professionnels normaux, comme de l'information, des assurances, et des mécanismes d'imposition et de sécurité sociale adaptés afin de surmonter les périodes difficiles. Il faudrait éviter de subventionner généreusement certains instruments comme la couverture des prix. Les pouvoirs publics doivent offrir un soutien en cas de catastrophes auxquelles les exploitants individuels n'ont pas les moyens de faire face, lequel doit être encadré par un ensemble de règles précises.
- Les actions menées doivent être différenciées selon les besoins, d'une part, des producteurs commerciaux et, d'autre part, des petits exploitants dont la production est principalement destinée à l'autoconsommation. À mesure que l'ensemble de l'activité économique mexicaine se développe, l'État doit chercher à réduire la pauvreté en adoptant des politiques de développement et des mesures sociales ciblées qui tiennent compte des spécificités locales plutôt qu'en versant des subventions liées à la production.

Évolution du soutien à l'agriculture

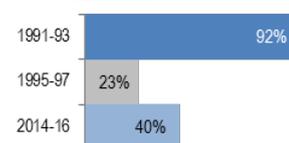
ESP en % des recettes (ESP en %)

Selon l'ESP en pourcentage, le soutien a diminué, passant de 29 % au cours de la période de référence de 1991-93 à 10 % en 2014-16, soit bien en-deçà de la moyenne OCDE.



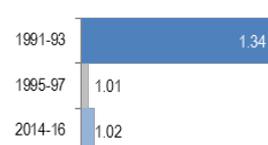
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le soutien des prix du marché a été réduit et en partie remplacé par des paiements directs au titre du nombre d'animaux et de la superficie non courants. Les mesures pouvant créer le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables sans contraintes) ont fortement diminué, passant de 92 % du soutien total aux producteurs en 1991-93 à 23 % en 1995-97, mais sont remontées à 40 % en 2014-16. Cette évolution reflète une augmentation du soutien fondé sur les intrants depuis 2000.



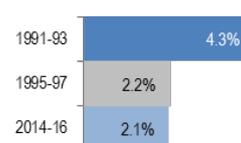
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (coefficient nominal de protection des producteurs)

La libéralisation des échanges a sensiblement réduit la protection aux frontières et l'intervention sur les prix. Globalement, les prix perçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 2 % aux prix à la frontière en 2014-16, contre 34 % en 1991-93. En 2014-16, les produits dont le ratio du prix à la production au prix à la frontière était le plus élevé (coefficient nominal de protection) étaient le sucre (1.15), les haricots secs (1.08) et le lait (1.07).



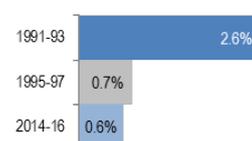
ESSG en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture

La hausse des dépenses consacrées aux services d'intérêt général a été moins rapide que la croissance globale du secteur : le soutien aux services d'intérêt général correspondait à 2.1 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2014-16, soit presque le même niveau qu'en 1995-97, mais près de la moitié de celui de 1991-93 (4.3 %).

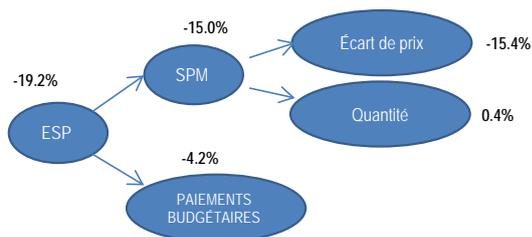


EST en % du PIB

Le soutien total à l'agriculture s'est élevé à 0.6 % du PIB en 2014-16, chiffre comparable à la moyenne de l'OCDE. Ce pourcentage a considérablement diminué depuis 1991-93, reflétant en partie le recul de la part de l'agriculture dans l'économie globale.

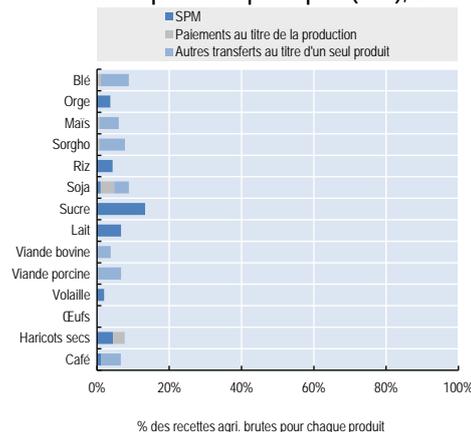


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2015 à 2016



La valeur de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) a diminué de 19 %. Cette tendance s'explique en grande partie par la forte réduction du soutien des prix du marché (SPM), les prix intérieurs enregistrant une hausse moins forte que les cours mondiaux libellés dans la devise locale. La baisse des transferts budgétaires en 2016 a également contribué à la réduction globale de l'ESP.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2014-16



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté 35 % de l'ESP totale en 2014-16. Les produits ayant reçu le plus fort soutien au titre de produits spécifiques par rapport à leur valeur totale (TSP en pourcentage) ont été le sucre (13 %), le blé et les graines de soja (9 % les deux), le sorgho et les haricots secs (8 % les deux).

Tableau 2.15. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD						
	1991-93	1995-97	2014-16	2014	2015	2016p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	28 112	24 667	52 942	58 135	52 072	48 619
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	68.7	70.1	68.6	67.5	67.9	70.4
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	26 844	24 286	53 741	59 939	53 695	47 589
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	8 437	1 645	5 694	6 686	6 203	4 195
Soutien au titre de la production des produits de base	6 990	-89	1 163	1 005	1 817	667
Soutien des prix du marché ¹	6 938	-101	1 066	908	1 664	627
Paiements au titre de la production	52	12	97	96	154	40
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 443	785	3 303	4 102	3 246	2 563
Utilisation d'intrants variables	746	334	1 108	1 345	1 179	800
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	545	315	1 694	2 151	1 542	1 388
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	152	136	502	606	525	375
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	35	252	317	188	250
Au titre des Recettes / du Revenu	0	13	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	22	252	317	188	250
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	976	1 262	951	715
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	915	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	915	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	1	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	28.5	6.9	9.8	10.5	11.0	8.0
CNP des producteurs (coeff.)	1.34	1.01	1.02	1.02	1.04	1.02
CNS aux producteurs (coeff.)	1.40	1.07	1.11	1.12	1.12	1.09
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	1 048	382	841	1 062	861	599
Système de connaissances et d'innovation agricoles	288	203	411	462	408	362
Services d'inspection et de contrôle	0	20	81	88	80	76
Développement et entretien des infrastructures	284	62	335	491	353	161
Commercialisation et promotion	83	22	14	21	19	0
Coût du stockage public	392	76	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	10.1	13.3	11.6	12.5	11.2	11.1
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-6 363	234	-339	-90	-901	-27
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 099	-151	-952	-807	-1 507	-543
Autres transferts des consommateurs	-315	-240	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	852	610	612	718	606	511
Surcoût de l'alimentation animale	199	15	2	0	0	5
ESC en pourcentage (%)	-24.5	0.4	-0.6	-0.2	-1.7	-0.1
CNP des consommateurs (coeff.)	1.38	1.02	1.02	1.01	1.03	1.01
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.32	1.00	1.01	1.00	1.02	1.00
Estimation du soutien total (EST)	10 337	2 637	7 147	8 465	7 670	5 305
Transferts des consommateurs	7 414	391	952	807	1 507	543
Transferts des contribuables	3 238	2 486	6 220	7 658	6 163	4 840
Recettes budgétaires	-315	-240	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	2.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.5
Déflateur du PIB (1991-93=100)	100	201	741	720	738	765
Taux de change (monnaie nationale par USD)	3.08	7.32	15.94	13.31	15.87	18.63

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

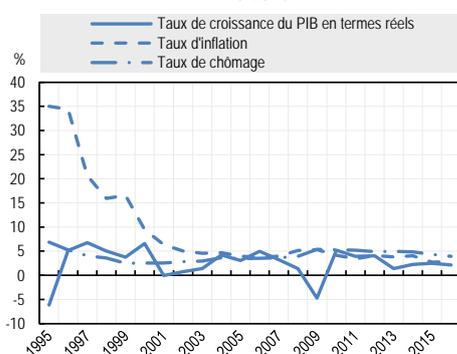
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Mexique sont : le blé, le maïs, l'orge, le café, les haricots, les tomates, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2017), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Informations contextuelles

Le Mexique, grand pays aussi bien par sa population que par sa superficie, se classe au onzième rang des économies mondiales en termes de PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat. Sa croissance économique a récemment marqué le pas, passant de 2.5 % en 2015 à 2.2 % en 2016. La contribution du secteur agricole au PIB (3.6 %) correspond à un quart de sa part de l'emploi total (13 %). Le groupe des produits agroalimentaires représente une proportion notable des échanges totaux, tant au niveau des exportations (7 %) que des importations (6 %). Le Mexique a longtemps été un importateur net de produits agroalimentaires. Cependant, en 2015, le pays a enregistré un excédent commercial dans ce domaine, qui a presque triplé en 2016 pour atteindre 3.2 milliards USD. Le secteur agricole compte à la fois des exploitations commerciales à forte intensité de capital et de petites exploitations peu productives qui pratiquent souvent une agriculture de subsistance. Certains de ces petits exploitants vivent avec de faibles revenus, dans des conditions de précarité sociale. Environ 39 % des terres agricoles sont des propriétés foncières communes (*ejidos*).

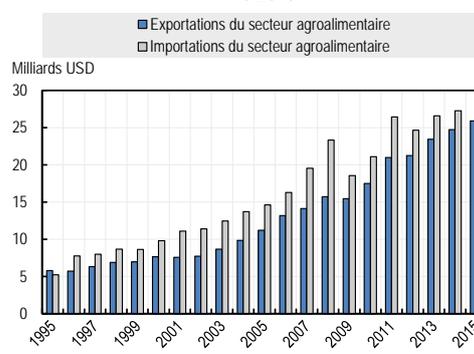
Graphique 2.15.1. Principaux indicateurs économiques, 1995-2016



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513523>

Graphique 2.15.2. Commerce agroalimentaire, 1995-2015



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513998>

Tableau 2.15.1. Indicateurs contextuels

	Mexique		Comparaison internationale	
	1995	2015*	1995	2015*
Contexte économique				
PIB (milliards de USD en PPA)	700	2 152	Part dans l'ensemble des pays ¹	
Population (millions)	92	121	2.5%	2.5%
Superficie des terres (milliers de km ²)	1 944	1 944	3.0%	3.3%
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	106 195	106 705	2.6%	2.5%
			3.9%	3.9%
			Ensemble des pays analysés ¹	
Densité de la population (habitants/km ²)	47	61	40	47
PIB par tête, (USD en PPA)	7 411	17 785	9 312	23 457
Commerce en % du PIB	24	34	4.7	7.2
Agriculture dans l'économie				
			Ensemble des pays analysés ¹	
Part du PIB agricole (%)	4.4	3.6	3.2	2.9
Part de l'emploi agricole (%)	23.4	13.5	-	-
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	7.3	6.8	7.9	6.9
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	7.2	6.3	7.7	6.8
Caractéristiques du secteur agricole				
			Ensemble des pays analysés ¹	
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	62	56	-	-
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	38	44	-	-
Part des terres arables dans la SA (%)	21	22	30	30

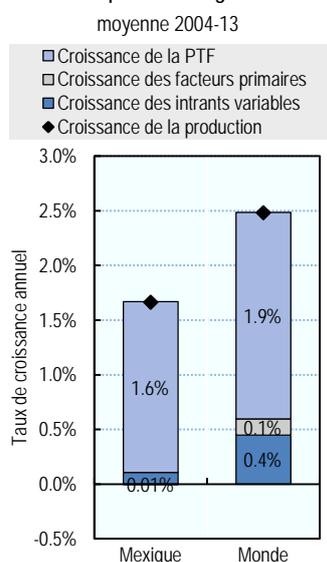
Notes : * ou dernière année disponible. 1. Part dans le total des pays couverts par ce rapport. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : Bases de données statistiques de l'OCDE, Base de données Comtrade des Nations Unies, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales. <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515423>

La croissance de la production agricole qu'enregistre le Mexique depuis 2004 s'explique moins par l'augmentation de l'utilisation d'intrants et de capitaux que par l'amélioration de la productivité totale des facteurs (PTF). Néanmoins, dans les années 2000, cette croissance de la PTF a été moins dynamique que dans les années 1990 et accusait un retard par rapport à la croissance moyenne de la PTF à l'échelle mondiale. Plus de la moitié des importations agroalimentaires servent à alimenter le secteur national de la transformation, tandis que la majorité des exportations visent le consommateur final. L'activité agricole crée des excédents d'azote et de phosphore, mais ceux-ci sont inférieurs au niveau moyen des pays de l'OCDE. Toutefois, si l'excédent d'azote tend à diminuer avec le temps, celui d'azote tend au contraire à augmenter. Plus des trois quarts de la consommation d'eau sont attribuables à l'agriculture, une proportion nettement supérieure à la moyenne de la zone OCDE. La proportion des terres irriguées a légèrement augmenté au cours des années 2000, tout comme le stress hydrique, ce qui a mené au lancement d'un programme de modernisation des systèmes d'irrigation en 2010.

Graphique 2.15.3. Composition de la croissance de la production agricole

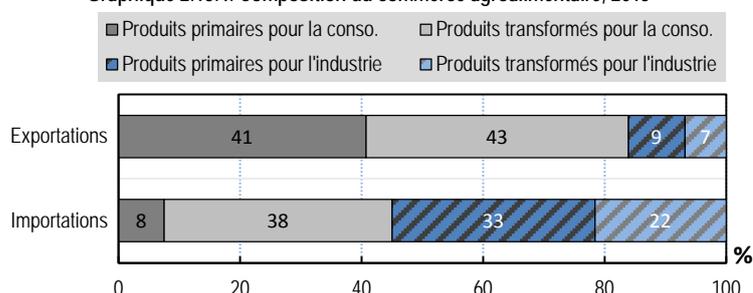


PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines. La contribution des facteurs primaires à la croissance de la production agricole est négligeable au Mexique, entre 2004 et 2013.

Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole. Disponible sur : www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/documentation-and-methods.aspx#excel.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514473>

Graphique 2.15.4. Composition du commerce agroalimentaire, 2015



Source : Base de données COMTRADE des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514948>

Tableau 2.15.2. Productivité et indicateurs environnementaux

	Mexique		Comparaison internationale	
	1991-2000	2004-13	1991-2000	2004-13
	Monde			
Taux de croissance annuel de la PTF ¹ (%)	2.82%	1.56%	1.58%	1.89%
	OECD average			
Indicateurs environnementaux	1995	2015*	1995	2015*
Bilan de l'azote, kg/ha	24	22	33	30
Bilan du phosphore, kg/ha	1.2	1.5	1.8	1.9
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	2.6	3.2	1.8	1.9
Part des émissions de GES ² d'origine agricole (%)	15	12	8.7	8.7
Part des terres irriguées dans la SA (%)	4.9	5.4	-	-
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	85	77	45	42
Indicateur de stress hydrique	16	18	10	10

Notes : * ou dernière année disponible. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : USDA Economic Research Service. Bases de données statistiques de l'OCDE, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515898>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le Mexique a réformé sa politique agricole au cours des deux dernières décennies : il a réduit la protection douanière suite aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, de l'ALENA et d'autres accords commerciaux, et mis en œuvre des programmes de paiements directs. Aujourd'hui, le régime commercial encadrant le fonctionnement des marchés agricoles mexicains est **relativement ouvert**, la majorité des échanges commerciaux s'effectuant dans le cadre de dispositifs de libre-échange régionaux. Cependant, le **soutien intérieur aux prix du marché** et les **paiements au titre de la production** sont maintenus pour certains produits de base tels que le sucre, les céréales et les légumineuses, et les oléagineux.

L'**aide à l'investissement** constitue la principale composante du soutien budgétaire accordé aux producteurs. Ces subventions sont versées pour l'achat de matériel et d'infrastructures destinés à la production de cultures et de produits d'élevage, et à la reconversion productive des cultures. Les petits exploitants, quant à eux, peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement spécifique. Une aide à l'investissement est également fournie pour moderniser les systèmes d'irrigation en vue d'utiliser plus efficacement l'eau. **Les subventions à l'utilisation d'intrants variables** (couverture des prix, électricité, irrigation et assurance-récolte) représentent un autre poste majeur du soutien ; une subvention au gazole devrait être mise en place en 2017. **Les paiements au titre de la superficie** et du **nombre d'animaux** sont également un volet important. Ils sont principalement versés par le biais de deux programmes : PROAGRO Productivo verse des paiements à l'hectare en fonction de la superficie antérieure, tandis que PROGAN Productivo effectue des paiements par tête en fonction du nombre antérieur d'animaux ; les bénéficiaires de ce programme doivent respecter certains critères environnementaux. Enfin, dans le secteur, les services d'intérêt général sont axés sur le financement du système d'enseignement agricole et des infrastructures d'irrigation.

Différents programmes visent les **petits producteurs agricoles** et les populations rurales pauvres de manière plus générale. Les petits producteurs de maïs et de haricots bénéficient d'un programme spécial de soutien à l'investissement. Le Projet stratégique pour la sécurité alimentaire (Proyecto Estratégico para la Seguridad Alimentaria – PESA) prévoit des investissements et une assistance technique à l'échelle des agriculteurs et des collectivités, afin d'encourager l'agriculture dans les régions défavorisées. Plusieurs autres programmes ciblent les petits exploitants et des groupes ruraux précis, par exemple les femmes ou les jeunes en milieu rural.

Une très grande partie du territoire mexicain est assujettie à un **régime de propriété foncière à caractère social** – les *ejidos* ou communautés agricoles – qui s'applique aussi bien aux terres collectives qu'aux parcelles attribuées à des personnes physiques. Le dernier recensement (2007) révèle que 69 % des unités de production sont assujetties à ce régime et qu'elles exploitent 39 % des terres agricoles. Des réformes foncières ont été lancées dans les années 1990, mais elles n'ont eu que des répercussions limitées en pratique. Bien que ce système soit jugé important sur le plan social, certaines dispositions liées aux terres communales comptent parmi les facteurs qui limitent aujourd'hui la vente et l'utilisation des terres agricoles.

Étant donné qu'un peu plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté national, **les aides à la consommation alimentaire** sont un instrument important de la lutte contre la pauvreté au Mexique. Les familles pauvres se procurent des denrées de première nécessité dans les magasins ruraux DICONSA, tandis que le programme LICONSA propose du lait à prix réduit, et le programme SEDESOL, des versements en espèces pour l'achat de nourriture.

Évolution des mesures internes, 2016-17

Le Mexique met actuellement en œuvre de son Plan de développement agricole 2013-18, son cadre de politique agricole sur six ans. Ce plan entend principalement doper la production interne et renforcer la sécurité alimentaire. Il vise à accroître le taux d'auto-provisionnement pour les céréales et les oléagineux les plus importants, ainsi qu'à mettre fin au déficit de la balance commerciale du secteur agroalimentaire. Il met en avant une augmentation de la productivité, de la rentabilité et de la compétitivité de ce secteur, et définit les objectifs suivants : i) accroissement

de la productivité des petites exploitations ; ii) optimisation de l'utilisation de l'eau ; iii) augmentation de la production nationale d'intrants agricoles comme les engrais et les semences ; iv) amélioration de l'innovation par de nouvelles mesures de vulgarisation ; v) prévention et gestion du risque ; vi) promotion de la production de produits alimentaires sains ; vii) renforcement des financements compétitifs ; viii) stimulation du développement régional ; ix) planification de l'offre et de la demande grâce à des systèmes d'information ; et x) modernisation du ministère de l'Agriculture.

En 2017, sept programmes principaux, qui intègrent 37 sous-programmes, sont mis en œuvre dans le cadre du Plan de développement agricole 2013-18. PROCAMPO a été remplacé par PROAGRO Productivo, qui continue de verser des paiements au titre de la superficie et conserve les bénéficiaires de PROCAMPO. Toutefois, si PROCAMPO versait des paiements au titre de la superficie sans exigence de production, le nouveau programme PROAGRO Productivo effectue des paiements pour couvrir des dépenses de production uniquement sur présentation des justificatifs correspondants. Ces sommes peuvent avoir été consacrées à l'acquisition de matériel, de semences certifiées ou d'engrais, au paiement de primes d'assurance ou à la souscription de contrats de couverture des prix. Les paiements versés par PROAGRO Productivo varient selon le type de producteur : les exploitations de subsistance perçoivent des sommes plus importantes à l'hectare que les exploitations intermédiaires ou commerciales. Le soutien versé par PROAGRO est plafonné : les producteurs reçoivent des aides pour une superficie maximale de 80 hectares.

L'une des autres caractéristiques du plan agricole actuel est qu'il met davantage l'accent sur le soutien à l'investissement et le développement de l'infrastructure pour améliorer la capacité de transformation, de stockage et de manutention des produits alimentaires. Le Programme national de parcs agricoles (Programa Nacional de Agroparques) et le projet de développement productif du sud sud-est (Componente de Desarrollo Productivo del Sur Sureste) sont d'autres projets de développement. La nouvelle loi sur les zones économiques spéciales (Ley de Zonas Económicas Especiales) adoptée par le Congrès en décembre 2015 devrait aider les régions les moins développées du pays à progresser sur les plans économique et social.

Durant la période étudiée, aucune modification majeure n'a été apportée à la mise en œuvre des principaux programmes de soutien des prix. Les **paiements *ad hoc* à la tonne** versés aux producteurs de maïs, de blé et de sorgho ont été maintenus. Ces paiements, mis en place pendant la saison 2014-15, couvrent les cultivateurs de 25 États mexicains dont les revenus ont souffert de la baisse des cours internationaux des céréales. En 2016, la somme déboursée a été ramenée à 526 millions MXN (28 millions USD) alors qu'elle s'élevait à 1 628 millions MXN (103 millions USD) en 2015. Près des deux tiers des aides totales versées en 2015 et 2016 sont allés aux cultivateurs de maïs.

La hausse du prix des intrants a amené le gouvernement à annoncer un renforcement du **soutien à l'utilisation d'intrants** versé aux producteurs. En 2016, la réactivation de l'**aide au diesel agricole** a été annoncée. Cette aide avait déjà été versée entre 2003 et 2013 afin de rembourser en partie la taxe spéciale sur le gazole. Elle devait initialement être réactivée dès 2016, mais son rétablissement a été repoussé à 2017 du fait d'un retard de l'administration. La hausse des prix des intrants a également motivé la décision d'élargir le nombre de bénéficiaires des programmes PROAGRO Productivo et PROGAN. Début avril 2017, les modalités étaient en cours de définition : aucune information n'était disponible sur les critères d'inclusion de nouveaux bénéficiaires des programmes PROAGRO et PROGAN, ni sur la hausse de dotation de ces programmes qui en découlera. Dans cette même panoplie de mesures, il est proposé d'accroître les dépenses consacrées à la modernisation du matériel de prélèvement de l'eau à usage agricole. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) et la Commission nationale de l'eau (Comisión Nacional del Agua) sont chargés de cerner les possibilités d'utilisation plus efficace de l'eau extraite des puits profonds.

La simplification et le regroupement des programmes de **soutien au développement rural et aux petits exploitants** se sont poursuivis. Le Programme de soutien des petits exploitants (Programa de Apoyos a Pequeños Productores) regroupe maintenant dix sous-programmes ciblant cette catégorie d'agriculteurs. Les conditions de ces programmes réorganisés, comme les critères d'admissibilité, les bénéficiaires ciblés, les types ou les montants des aides, restent les mêmes. Un travail de mise à jour des données sur le nombre d'exploitations familiales et certaines de leurs caractéristiques est en cours afin d'alimenter le registre unique des bénéficiaires des programmes

fédéraux de soutien agricole. Ces efforts devraient contribuer à simplifier et à normaliser les critères de mise en œuvre des programmes de soutien aux petits exploitants et améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses budgétaires.

La **politique environnementale** a évolué pendant la période étudiée. Le SAGARPA et le ministère de l'Environnement (SEMARNAT) ont signé une entente de travail visant à préserver la surface boisée et à limiter l'expansion des frontières de la zone agricole. Les producteurs dont les exploitations sont situées dans des zones classées comme des régions forestières protégées ne bénéficieront d'aucun dispositif de soutien agricole. Cette entente aura des répercussions importantes sur le développement des plantations d'avocat et d'huile de palme.

Dans le cadre du programme de lutte contre le **changement climatique**, des décrets concernant la création de quatre zones naturelles protégées et de cinq zones tampons ont été promulgués en 2016. Voici les nouvelles zones protégées : 1) réserve de biosphère des Caraïbes mexicaines ; 2) réserve de biosphère de la Sierra de Tamaulipas ; 3) réserve de biosphère des eaux profondes du Pacifique mexicain ; et 4) réserve de biosphère des îles du Pacifique. La création de ces réserves signifie que le Mexique protégerait 23 % de ses zones marines et côtières, surpassant ainsi l'objectif de biodiversité d'Aichi 11 d'en protéger au moins 10 % (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté en 2010 par la Conférence des Parties à Nagoya, préfecture d'Aichi, Japon).

En 2016, les deux dernières sucreries appartenant à l'État ont été mises en vente aux enchères. Après les sept sucreries vendues aux enchères l'année précédente, cette opération conclut la privatisation des neuf sucreries appartenant à l'État, qui représentent environ 20 % de la production nationale de sucre.

Évolution des mesures commerciales, 2016-17

En avril 2016, le Mexique a **levé son embargo sur les volailles** en provenance de plusieurs États américains qui était en vigueur depuis 2014. Cet embargo avait été imposé suite à l'apparition de foyers de peste aviaire dans quinze États américains. Tous les États américains, à l'exception de l'Indiana, peuvent désormais exporter des volailles et de la viande de volaille au Mexique. Le contingent tarifaire en franchise de droits applicable à la viande de volaille sera maintenu jusqu'en décembre 2017. Ce contingent tarifaire a été mis en place en février 2014 pour anticiper la baisse de l'approvisionnement par les États-Unis dû à l'embargo imposé suite à la peste aviaire. Le Brésil et le Chili gagnent des parts de marché dans le contingent tarifaire visant la viande de volaille, mais en 2015-16, plus de 90 % du volume total des importations de viande de volaille est venu des États-Unis.

En juin 2016, le Mexique a annoncé des **contingents tarifaires unilatéraux pour le bœuf et le riz** applicables aux pays avec lesquels il n'a pas d'accord de libre-échange. Ces contingents seront mis en place à titre de première réponse en cas de pénurie de ces produits. Le contingent tarifaire applicable au bœuf couvre les bovins sur pied, le bœuf frais, réfrigéré et congelé (carcasses et viande). Il s'élève à 200 000 tonnes, ce qui correspond à environ 12 % de la consommation nationale de viande bovine en 2014-16. L'approvisionnement dans la limite du contingent est libre de droits, et les droits hors contingent s'élèvent à 20 % pour le bœuf réfrigéré, et à 25 % pour le bœuf congelé. Le contingent tarifaire applicable au riz couvre le riz non décortiqué, décortiqué et autre, ainsi que les brisures de riz, et s'élève à 150 000 tonnes, soit environ 14 % de la consommation intérieure annuelle en 2014-16. Les importations dans la limite du contingent sont également libres de droit, tandis que les droits des importations hors contingent sont fixés à 9 % pour le riz non décortiqué, et à 20 % pour les autres types de riz. Les contingents applicables au bœuf et au riz seront alloués selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

En décembre 2014, le Mexique et les États-Unis ont conclu un accord pour régler le problème des droits anti-dumping et compensateurs sur le sucre mexicain importé aux États-Unis. Aux termes de cet accord, le Mexique contrôle le volume de sucre exporté aux États-Unis grâce à des permis d'exportation pour que ses approvisionnements ne dépassent pas la quantité maximale pouvant être exportée dans ce pays. Un quota est attribué à chacune des sucreries mexicaines autorisées à exporter aux États-Unis. Ce quota couvre douze lignes tarifaires liées au sucre, qui incluent le sucre raffiné et les « autres » sucres. Les exportations de sucre raffiné ne peuvent pas dépasser 53 % des exportations totales de sucre du Mexique aux États-Unis. Au cours de la

campagne 2015-16, le **quota maximal d'exportation de sucre** s'est élevé à près de 1.18 million de tonnes métriques en valeur brute (contre près de 1.38 million de tonnes métriques en 2014-15). Le quota pour la campagne 2016-17 annoncé en août 2016 a été fixé à 0.87 million de tonnes. Cet accord définit également des prix de référence, ou prix minimums, pour le sucre raffiné et les autres sucres.

En juin 2016, le Mexique a achevé l'enquête anti-dumping sur les importations de pommes en provenance des États-Unis et a annulé les droits anti-dumping préliminaires imposés en janvier 2016.

Le 4 février 2016, le Mexique a signé l'**Accord de partenariat transpacifique** (TPP) ; toutefois, le retrait récent des États-Unis du TPP fait planer l'incertitude sur l'avenir de cet accord. Le pays est partie à un certain nombre d'accords de libre-échange (ALE) régionaux en vigueur, comme l'**ALENA**, les ALE avec l'**Union européenne**, l'**AELE**, l'**Amérique centrale**, l'**Alliance pacifique** (Chili, Colombie, Mexique et Pérou), et a conclu des ALE bilatéraux avec **Israël**, l'**Uruguay**, le **Japon** et le **Panama**. Le Mexique est engagé dans des négociations d'ALE bilatéraux avec la **Turquie** et la **Jordanie**, ainsi que avec l'Union européenne et l'AELE pour moderniser les accords de libre-échange actuels. Le pays a aussi engagé un processus envers une libéralisation plus poussée dans le cadre des accords (Economic Complementation Agreements) avec l'Argentine et le Brésil.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Mexique », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-20-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.